

Approuvé unanimement lors de la 2^e partie de l'AGA 2010 tenue le 28 mars 2011

Ligue de Baseball Amateur (Compétition)
LBAC - AA Interrégionale
Rive-Sud Métro - Estrie - Mauricie



RÈGLEMENTS OPÉRATIONNELLES
SAISON 2011
LBAC AA interrégionale



LEXIQUE

SECTION A - GÉNÉRALITÉS

1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

2 – ENQUÊTES

3- JOUTES HORS-CONCOURS EN SAISON RÉGULIÈRE OU DURANT LES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

SECTION B - TOURNOIS

1- NOMBRE MAXIMUM DE TOURNOIS AUXQUELS UNE ÉQUIPE PEUT PARTICIPER LORS D'UNE SAISON COMPLÈTE

2 - SITUATIONS CONSIDÉRÉES COMME TOURNOIS

SECTION C – CONFECTION DU CALENDRIER DES PARTIES

1 - ÉTAPE 1

2 – ÉTAPE 2

3 – ÉTAPE 3

Le calendrier du préliminaire des parties pour révision.

4 – ÉTAPE 4

SECTION D – REGIE

1- REGISTRARIAT

2 – LISTE DE RESERVE (LR)

3 – JOUEUR INÉLIGIBLE

4 – SITE INTERNET DE LA LIGUE

5 – COURRIEL & NO. DE TELEPHONE OFFICIEL

6 – RAPPORT DE POINTAGE APRES PARTIE

7 – TRANSMISSION PAR FAX OU COURRIEL / D.G. LBAC AA

8 – REGLEMENTS DE TERRAIN (Formulaire # 11)

9 – CATÉGORIES OPERATIONNELLES

10 – CALENDRIER DE LA SAISON RÉGULIÈRE

11 – EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

12– STATISTIQUES

13- PROTET

14- DROIT D'APPEL

15 – CHANGEMENT D'EQUIPE

16 – RETOUR DES FEUILLE DE POINTAGE ET D'ALIGNEMENT (MARQUEUR)

17 – SIGNATURES DES FEUILLE DE POINTAGE (MARQUEUR)

18 – RAPPORT DE PARTIE (MARQUEUR)

19 – RAPPORT DE PARTIE (ARBITRE)

20 – RAPPORT D'EXPULSION

21 – RETRAIT OU REFUS DE CONTINUER UNE PARTIE

22 – ABSENCE OU RETARD D'UN ARBITRE

23 – ABSENCE OU RETARD D'UN MARQUEUR

SECTION E – SUSPENSION / EXPULSION

- 1 – EXPULSION ENTRAINEUR / JOUEUR
- 2 - DES PERSONNES SUSPENDUES - ENTRAÎNEUR
- 3 - JOUEUR-ENTRAÎNEUR (Midget seulement)
- 4 - JOUEUR
- 5 - CHANGEMENT DE DIVISION OU CLASSE
- 6 – INSCRIPTION SUR FEUILLE D'ALIGNEMENT

SECTION F – JOUTES

- 1 – CHANGEMENT HORAIRE
- 2 – PARTIE REMISE (Pluie ou Tournoi)
- 3 – RE-CEDULER UN PARTIE
- 4 – IRRITANT POUR LE DEBUT DES PARTIES
- 5 – RESULTAT DES PARTIES
- 6 – FEUILLES D'ALIGNEMENT POUR LE MARQUEUR
- 7 – REGLEMENTS DU LANCEUR (SAISON RÉGULIERE)
- 8 – PRATIQUE AVANT PARTIE
- 9 – PRÉPARATION DU TERRAIN
- 10 – BALLE OFFICIELLE
- 11- UTILISATION DU COUSSIN DOUBLE
- 12 - RETOUR AU JEU
- 13 – FRAPPEUR DESIGNE
- 14 – AVANT DE DEBUTER LA PARTIE
- 15 – LES NORMES CONCERNANT LA PARTICIPATION À LA COMPÉTITION
- 16 – ARBITRES COMPÉTITION
- 17 – TEMPS LIMITE D'UNE PARTIE
- 18 – DIFFERENCE DE POINTAGE
- 19 – BANC DES JOUEURS

TROUSSE DE PREMIERS SOINS.

SECTION G – PARTIES D'ÉTOILES PAR CATÉGORIE S'IL Y A LIEU

- 1 – SÉLECTION DES JOUEURS
- 2 – NOMBRE MINIMUM / MAXIMUM DE JOUEURS
- 3 – ENTRAÎNEURS -CHEF
- 4 – JOUTES
- 5 - ABSENCE

SECTION H – SÉRIES ÉLIMINATOIRES

- 1 – FORMAT
- 2 – RESPONSABILITÉS DE LA LIGUE
- 3 – POUR L'OBTENTION DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

- 4 – LORSQUE LE CHOIX ASSOCIATIF EST CONNU
- 5 – PARTICIPATION

- 6 – GRILLE DOUBLE ÉLIMINATION DE DEPART
- 7 – REGLEMENTS DU LANCEUR EN SÉRIES (TOURNOI)
- 8– LA TENUE DES SERIES ELIMINATOIRES (TOURNOI)
- 9 – ABSENCE À UNE JOUTE - PERDUE PAR DÉFAUT
- 10 – RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION QUI RECOIT UNE SERIE.
- 11 – PARTIE A FINIR
- 12 – RESULTAT DES PARTIES
- 13 – APPOINTEMENT DES ARBITRES PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE
- 14 – PROTET EN SERIES (TOURNOI)
- 15 – PRÉSENCE DU C.E.
- 16 – ÉQUIPE

SECTION I – LISTES DES FORMULAIRES

1 – LISTES DES FORMULAIRES

SECTION J – ESPRIT SPORTIF

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

SECTION A - GÉNÉRALITÉS

1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

- A- La Ligue LBAC – AA Interrégionale applique la réglementation de régie de Baseball Québec.
- B- Dans cette section, lorsque l'abréviation B.Q. est utilisée elle signifie *Baseball Québec. (Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc.)*
- C- Les règlements de régie de la LBAC – AA Interrégionale sont additionnels à la réglementation de régie de B.Q en cours.
- D- Retenue (\$) = se fera sur le dépôt de bonne foi des équipes/association

2 – ENQUÊTES

Pour tous articles comportant une sanction, le C.E. de la LBAC – AA Interrégionale a l'opportunité de procéder à une enquête, avec l'aide des Directeurs AA si besoin il y a.

3- JOUTES HORS-CONCOURS EN SAISON RÉGULIÈRE OU DURANT LES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

A- Les équipes intéressées à disputer une ou plusieurs joutes hors-concours doivent en informer le directeur- gérant de la LBAC – AA Interrégionale, par courriel, au moins sept (7) jours à l'avance afin d'obtenir son autorisation.

Retenue de 25 \$.

B- Toute association qui veut disputer des joutes hors-concours ou tournois à l'extérieur du Québec doit en faire la demande, par courriel, aux trois (3) paliers suivants, au moins sept (7) jours à l'avance afin d'obtenir les 3 autorisations.

- 1- LBAC – AA Interrégionale ;
- 2- Président de Région de l'équipe;
- 3- Baseball-Québec.

Retenue de 50 \$ à l'association et possibilité de perte de joute durant son absence, selon enquête du C.A.

SECTION B - TOURNOIS

1- NOMBRE MAXIMUM DE TOURNOIS AUXQUELS UNE ÉQUIPE PEUT PARTICIPER LORS D'UNE SAISON COMPLÈTE

Voir livre de régie BQ – Article 48.8

2 - SITUATIONS CONSIDÉRÉES COMME TOURNOIS

A- Aux fins de l'application de l'article précédent, sont également considérées comme une participation à un tournoi, les situations suivantes :

- . Tournoi sanctionné par BQ autre que les Provinciaux
- . La participation à un échange culturel;
- . La participation à plus d'une joute hors concours face à une équipe ne faisant pas partie de la LIGUE;
- . La participation à un festival.

(*) La participation d'une équipe au championnat provincial n'est pas considérée comme une participation à un tournoi.

B- Les participations à des échanges culturels de type "Home and Home" seront considérées, par la LBAC – AA Interrégionale, comme deux tournois.

C- Aucune équipe ne pourra participer à un événement durant les séries éliminatoires (tournoi, échange, Cooperstown...), à l'exception des championnats canadiens : Retenue de 100 \$ et élimination des séries.

D) Lors d'un tournoi, si deux équipes de la notre ligue s'affrontent et qu'une partie remise n'ayant pas encore rejoué sur le terrain ou n'a pas été encore re – planifiée, le résultat de la partie jouée en tournoi devra OBLIGATOIREMENT être comptabilisé comme une partie de la saison régulière. L'équipe receveur se doit de faire parvenir les alignements et feuilles de marqueurs à la ligue selon la règle déjà établie.

E- Si les deux équipes ont plus d'une partie à re – planifiée une contre l'autre, seule la première partie dans un même tournoi pourra être comptabilisée pour la saison régulière, même si les deux équipes devaient s'affronter plus d'une fois dans le même tournoi.

note - si jamais vous ne pouvez récupérer les feuilles de parties et alignement et rapport de partie s'il y a lieu, vous devez a aviser le DG de la ligue le plus tôt possible, afin que ce dernier puisse les récupérer une fois le tournoi terminé.

F- Échange culturel, toute joute annulée pour participer à un échange culturel devra être annulée au moins sept (7) jours avant l'événement. Retenue de 50 \$

SECTION C – CONFECTION DU CALENDRIER DES PARTIES

1 - ÉTAPE 1

Pour que le Directeur Général de la ligue LBAC – AA Interrégionale puisse débiter la confection du calendrier des parties pour chacune des catégories, il faut que le directeur AA de chacune des associations remettre au DG le formulaire # 4 disponibilité de terrain. Ce document doit être remis avant ou lors de la première rencontre de la saison. Le début du calendrier des parties se fera aussitôt que TOUTES les disponibilités de terrain seront remises au D.G. de la ligue LBAC – AA Interrégionale.

2 – ÉTAPE 2

Lors de la réunion ou l'on remet les disponibilités de terrain pour la saison qui vient, les Directeurs AA de chacune des catégories décideront et voteront entre eux du nombre de parties qui sera joué lors de la saison régulière. Ca prend le 2/3 (votes) des Directeurs AA présents par catégorie pour s'entendre sur le nombre de parties à jouer.

3 – ÉTAPE 3

Le calendrier du préliminaire des parties pour révision. Lorsque le calendrier préliminaire des parties d'une catégorie sera complété, il sera aussitôt envoyé par le Directeur Général de la ligue LBAC – AA Interrégionale aux Directeurs AA de cette catégorie. Le Directeur AA se doit de le réviser avec les membres de son association et noter les changements à faire si changements il y a. Par la suite, lors de la réunion pour la révision et corrections du calendrier préliminaires des parties des parties, les entraîneurs sont invités à participer à seulement cette correction. Pour ce qui est du reste de la réunion de la ligue, ils deviennent observateurs sans droit de parole ni droit de vote. Le calendrier des parties pour chacune des catégories / divisions devient officiel, donc amendable par la suite.

4 – ÉTAPE 4

Le Directeur Général de la ligue LBAC – AA Interrégionale repart de la réunion avec les corrections à apporter, si corrections il y a. Lorsque complété, ils les retournent aux Directeurs AA et les publient sur le site internet de la ligue LBAC – AA Interrégionale.

Les retenues pour changement horaire seront effectives aussitôt cette réunion sera terminée.

La clé dans ce procédé, avoir toutes les disponibilités de terrain de chacune des associations lorsque demandé.

Retenue de 50 \$ par catégorie pour les associations qui n'auront pas remis à la date demandée, leurs disponibilités de terrain.

SECTION D – REGIE

1- REGISTRARIAT

A- Avant de jouer sa première partie, chacune des équipes doit faire parvenir au Directeur Général de la ligue LBAC – AA Interrégionale, une copie de son contrat d'équipe approuvé par son registraire régional et non seulement par son registraire associatif. Sanction: Perte de partie.

B- Après le début de la saison, chaque modification du cahier d'équipe doit être déclaré au D.G. de la ligue LBAC – AA Interrégionale avant que ce joueur ne participe à une partie. Chacune des équipes doit faire parvenir au Directeur Général de la ligue LBAC – AA Interrégionale, une copie de son contrat d'équipe approuvé par son registraire régional et non seulement par son registraire

associatif. Un joueur non déclaré est considéré LR pour les fins de l'application de ce règlement. Retenue de 5 \$ par joueur.

2 – LISTE DE RESERVE (LR)

Les joueurs en provenance de la liste de réserve d'une équipe, doivent être indiqués sur la feuille d'alignement par le sigle équivalent soit LR (Liste de Réserve). Retenue de 5 \$ par joueur, par partie

3 – JOUEUR INÉLIGIBLE

Voir livre de régie BQ - SECTION B – DES DÉFINITIONS

4 – SITE INTERNET DE LA LIGUE

A- Le site internet officiel de la ligue LBAC – AA Interrégionale fait partie intégrale à la ligue LBAC – AA Interrégionale.

B- Le Directeur Général est d'office le responsable de la maintenance du site internet.

C- Le site internet Pour la saison en cours est : <http://www.ligueaabb.com>

5 – COURRIEL & NO. DE TELEPHONE OFFICIEL

A- Une adresse courriel ainsi qu'un no. de téléphone officiel est requis pour tous les membres du C.E., tous les Directeurs AA et substitués.

B- Par l'entremise du Directeur AA, la liste de tous les membres du C.A. associatif qui fait partie de la ligue LBAC – AA Interrégionale.

C- Par l'entremise du Directeur AA, la liste du responsable des arbitres et des marqueurs de son association.

D- Par l'entremise du Directeur AA, la liste de tous ses entraîneurs par catégories de son association.

E- Ces informations doivent être acheminées au DG de la ligue LBAC – AA Interrégionale avant le 1^{er} jeudi de mai de la saison en cours.
Retenu de 10 \$ - Préfet de discipline.

6 – RAPPORT DE POINTAGE APRES PARTIE

Une ligne téléphonique officielle est réservée pour transmettre les résultats de parties de la Ligue au Directeur Général :450-659-7456.

7 – TRANSMISSION PAR FAX OU COURRIEL / D.G. LBAC AA

A- Une ligne téléphonique officielle est réservée pour transmettre la correspondance par fax au Directeur Général. 450-659-7456

B- Courriel : diablo@videotron.ca

8 – REGLEMENTS DE TERRAIN (Formulaire # 11)

A- Les règlements de chaque terrain doivent être remis avant le 1^{er} jeudi de mai de la saison en cours, au Directeur Général de la ligue LBAC – AA Interrégionale

B- Les documents nécessaires doivent démontrer qu'un terrain réglementaire est disponible et que toutes les commodités sont satisfaisantes. Si un terrain qui n'est pas accrédité par la ligue LBAC – AA Interrégionale est utilisé, il y a possibilité de perte de la partie avec droit d'appel.

Formulaire #11, déclaration des particularités d'un terrain.

Retenue de 25 \$ par terrain. Comité de discipline. Possibilité de perte de partie.

9 – CATÉGORIES OPERATIONNELLES

Classe AA

Moustique

Pee-Wee

Bantam

Midget

10 – CALENDRIER DE LA SAISON RÉGULIÈRE

A- Début de la saison, le vendredi avant la fête des mères.

B- Fin de la saison régulière. La saison régulière de chaque équipe prend fin avec la dernière partie à l'horaire qui fut décidé en début de saison par les Directeurs AA de chacune des associations ou par une décision du Directeur Général de la ligue.

C- Journée MARCEL-ROUSSEAU 1936 – 2008 (23 mai de chaque année)



Afin de souligner la journée anniversaire du décès de M. Marcel Rousseau, survenu le 23 mai 2008 ... À chaque 23 mai de la saison en cours, toutes les équipes seront à l'horaire pour disputer une partie. La Ligue vous demande qu'avant de débiter la partie du 23 mai, de bien vouloir prendre le temps de garder une minute de silence en sa mémoire, lui, qui a tant donné à la Ligue et au baseball amateur au Québec en général.

11 – EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

Saison régulière : En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes (saison régulière), les méthodes suivantes seront appliquées par ordre pour définir le classement final :

- 1) le plus de victoires entre les équipes concernées.
- 2) S'il y a encore égalité, les points contre
- 3) S'il y a encore égalité, les points pour
- 4) S'il y a encore égalité, une partie décisive devra avoir lieu entre les dites équipes. Cette partie se déroulera sur un terrain neutre et sous la direction du VP de la catégorie.

12 - STATISTIQUES

A-La liste des retenues relatives aux statistiques sera distribuée lors de la réunion qui suivra celle où les Directeurs AA auront décidé quelles types de statistiques ils voudront avoir lors de la saison régulière par catégorie.

B- Si au début de la saison, les Directeurs AA décident au 2/3 des voix qu'il n'y a pas de statistiques, il est évident qu'aucune retenue ne sera appliquée au cas où la statistique est non comptabilisée.

C- Si au début de la saison, les Directeurs AA décident au 2/3 des voix d'avoir des statistiques, il est évident qu'il y aura retenue d'appliquée au cas où la statistique est comptabilisée. Les Directeurs AA devront fournir à la ligue le type de statistiques requis pour la saison à venir.

D- Si statistiques il y a, elles seront envoyées aux deux (2) semaines via un document par courriel aux Directeurs AA et aux membres du C.E. seulement par le D.G. de la ligue LBAC – AA Interrégionale.

13- PROTET

A- Privilège - Toute discussion concernant une décision de l'arbitre ne peut se régler en retirant l'équipe du terrain. La partie doit se continuer et les personnes intéressées ont le privilège de loger un protêt.

B- Procédures

Tout avis de protêt doit être donné à l'arbitre au moment de l'infraction avant que le jeu ne reprenne. Les personnes qui ont placé le protêt doivent envoyer, par lettre recommandée ou par porteur, une copie du protêt à la ligue LBAC – AA Interrégionale, 422 Salaberry - # 101, La Prairie, Qc. J5R 3G1 dans les 24 heures (exclu : samedi, dimanche et jours fériés) qui suivent la partie contestée. Un montant d'argent décrété par la ligue (50 \$) doit accompagner le protêt. Si l'avis de protêt est livré par porteur, la personne mandatée de la ligue doit émettre un accusé de réception. Un protêt survenant suite à un jeu mettant fin à un match doit être signifié à la ligue au plus tard à midi le lendemain d'une partie.

Doit être également inscrit dans le rapport de partie, car si non inscrit et très bien décrit, le protêt ne sera pas valable.

C- Preuves - Il incombe à l'équipe protestataire de fournir les preuves.

D- Le préfet et le Comité de Discipline devra prendre position dans les 7 jours suivant la réception du protêt. La saison se poursuivra telle que prévue au calendrier des parties à moins qu'il ne s'agisse de la dernière partie de la saison.

E- Montant d'argent - Si le protêt est gagné, la somme d'argent est remise au plaignant ayant logé le protêt. Si le protêt est perdu, la ligue LBAC – AA Interrégionale garde l'argent déposé.

F- Tout avis de protêt qui est déposé lors d'une partie et qui n'a pas de suite officiellement comme la procédure (B) le dicte, est passible d'une retenue de 50\$ et d'une partie de suspension pour l'entraîneur-chef – Comité de discipline

14- DROIT D'APPEL

(Voir livre régie BQ - SECTION I – PROCÉDURES D'APPEL – 60 des appels)

15 – CHANGEMENT D'EQUIPE

Aucun entraîneur ne peut changer d'équipe d'une même catégorie durant la saison en cours sans l'approbation de la ligue LBAC – AA Interrégionale Suspension indéfinie. Comité de discipline.

16 – RETOUR DES FEUILLE DE POINTAGE ET D'ALIGNEMENT (MARQUEUR)

À partir du moment que la joute est terminée, les deux (2) copies blanche des feuilles de pointage, ainsi que les deux (2) feuilles blanche d'alignement doivent être envoyées par courrier au domicile du Directeur Général. Vous avez sept (7) jours ouvrable pour les envoyer, jour de la partie exclus. Exemple, la partie a eu lieu le samedi, vous avez jusqu'au mercredi suivant pour l'envoyer par courrier. L'étampe de la poste en fera foi.

Retenue de 5 \$ par jour jusqu'à concurrence de 50 \$.

17 – SIGNATURES DES FEUILLE DE POINTAGE (MARQUEUR)

Le marqueur se doit de faire signer la feuille de pointage par l'entraîneur-chef après la partie, comme quoi il reconnaît que les informations inscrites sont correctes. L'entraîneur-chef se doit de signer la feuille de pointage de son équipe après la partie, comme quoi il reconnaît que les informations inscrites sont correctes. Si la feuille de pointage reçue au domicile du Directeur Gérant n'a pas la signature de l'entraîneur-chef, la feuille sera traitée comme si l'entraîneur-chef l'avait signé. SANS APPEL.

18 – RAPPORT DE PARTIE (MARQUEUR)

Le rapport de partie, dûment complété, (formulaire # 2) doit être envoyé avec les feuilles de pointage de la partie. Retenue de 5 \$ pour feuille manquante ou non remplie. Si aucune anomalie n'est identifiée, le rapport se doit d'être rempli et envoyé.

19 – RAPPORT DE PARTIE (ARBITRE)

Le rapport de partie des arbitres est optionnel. Par contre, si les arbitres ont à l'utiliser, il se doit d'être dûment complété, (formulaire # 2). Ce formulaire permet aux arbitres de laisser un ou des commentaires sur la partie qui vient de se jouer au D.G. de la ligue LBAC – AA Interrégionale. Il doit être envoyé avec le rapport du marqueur.

20 – RAPPORT D'EXPULSION

S'il y a expulsion, un rapport décrivant de A à Z l'expulsion et doit parvenir au domicile du Directeur Général dans les 24 heures après l'infraction (Via FAX ou scan PDF-courriel).

Le rapport doit être signé par l'arbitre ayant appliqué le règlement. Un rapport courriel (formule arbitre) est accepté.

Retenue de 10 \$ à l'Association receveur + 5 \$ par jour de retard.

(maximum 25 \$ + Comité de Discipline).

21 – RETRAIT OU REFUS DE CONTINUER UNE PARTIE

(Voir livre de régie BQ – section H art. 53) + Retenue de 25 \$ + Comité de Discipline.

22 – ABSENCE OU RETARD D'UN ARBITRE

A- Si par contretemps l'arbitre ou les arbitres nommés ne peuvent se rendre sur le terrain, les entraîneurs-chef des deux (2) équipes s'entendront sur le choix de deux arbitres. Ces personnes pourraient être des spectateurs. Le spectateur receveur agira comme arbitre au marbre et le spectateur visiteur le secondera dans ses fonctions sur les buts. Lorsque l'arbitre appointé se présente au cours de la partie, ceux ou celui-ci prendront la place qui leur était assignée. Un arbitre ne peut refuser qu'une autre personne remplace un arbitre absent.

Retenu de 10 \$.

C- L'équipe receveur ou visiteur qui refuse cet arrangement = perte de la partie et retenue de 10 \$.

D- Arbitre en retard de plus de 5 minutes. Retenue de 5 \$.

E- Arbitre absent : Retenue de 10 \$ par arbitre absent. (min. 2 arbitres).

23 – ABSENCE OU RETARD D'UN MARQUEUR

A- L'équipe receveur doit fournir un marqueur officiel accrédité compétition par la fédération B.Q. Dans l'impossibilité, un spectateur peut officier comme

marqueur. Si les statistiques requises ne sont pas comptabilisées, les retenues seront appliquées.

B- Le marqueur doit être présent au moins 20 minutes avant l'heure prévue de la partie et recevoir les 2 feuilles d'alignement des 2 équipes en présence, 15 minutes avant le début de la partie.

Marqueur en retard de plus de 5 minutes. Retenue de 5 \$ ou Absence du marqueur. Retenue de 15 \$.

SECTION E – SUSPENSION / EXPULSION

1 – EXPULSION ENTRAINEUR / JOUEUR

A- voir article 55.1 à 55.13 des règlements de B.Q.

Doit être également inscrit dans le rapport de partie.

Après enquête du Préfet de discipline si besoin il y a + comité de discipline + Retenue de 25 \$

2 - DES PERSONNES SUSPENDUES - ENTRAÎNEUR

Voir article 56.1 - régie B.Q

3 - JOUEUR-ENTRAÎNEUR (Midget seulement)

Voir article 56.2 – régie B.Q

4 - JOUEUR

Voir article 56.3 – régie B.Q

5 - CHANGEMENT DE DIVISION OU CLASSE

Voir article 56.4 – régie B.Q

6 – INSCRIPTION SUR FEUILLE D'ALIGNEMENT

Sur la feuille d'alignement, section substitut, le nom de la personne suspendue doit y être inscrit avec l'actuel de la suspension au moment de la joute.

Exemple : 2 de 3, qui veut dire 2^e partie de suspension purgée sur 3

SECTION F – JOUTES

1 – CHANGEMENT HORAIRE

A- Toute équipe doit suivre en tout temps le calendrier des parties officielles de sa catégorie / division de la ligue LBAC – AA Interrégionale.

B- Toute demande pour re- planifier une partie en saison régulière, doit être faite par écrit et reçu par le Directeur Général, minimum 24 heures avant que cette partie n'ait lieu. (Formulaire # 3). Détails et raison du changement horaire doivent être inscrits lors de l'envoi au DG par Fax ou via scan-PDF courriel.

C- La demande est sujette à approbation du Directeur Général.

Note : Un changement de date, d'heure ou de terrain constitue des changements

Approuvé unanimement lors de la 2^e partie de l'AGA 2010 tenue le 28 mars 2011

horaires pour l'application de ce règlement. Retenue de 5 \$ par changement horaire.

2 – PARTIE REMISE (Pluie ou Tournoi)

A- En cas de pluie seulement ... L'équipe qui reçoit, est celle qui annule la partie à cause de la pluie. Selon le tableau ci-dessous, elle doit respecter les heures inscrites pour aviser le responsable de l'équipe visiteur. On recommande aux équipes, lors de la réunion annuelle des entraîneurs, que tous les entraîneurs de chacune des équipes par catégorie se donnent entre eux, tous numéros de téléphone, cellulaire pour être rejoint en tout temps.

Exemple : Sherbrooke reçoit Les Ducs à 14h00, donc c'est 3h00 de délais entre ses 2 équipes. Si à 11h00, les Ducs n'ont reçu aucun appel de Sherbrooke, cela indique que la partie a lieu.

B- Voir le tableau Heures d'avis ci-dessous, pour annuler une partie entre deux (2) équipes. Le responsable de l'équipe receveuse informera aussi le Directeur Général avant 23h00 de la même journée. Retenue de 10 \$ et perte de la partie par l'équipe receveuse.

Heures d'avis pour annuler une partie entre 2 Associations

#	Associations	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
01	Bas-Richelieu	x	2h00	3h30	2h00	2h00	2h30	2h00	2h00	2h00	2h00	3h00	2h00	3h00	2h00	2h00	2h00
02	Boucherville	2h00	x	3h00	2h00	1h00	2h00	1h30	1h30	2h00	1h30	3h00	1h00	3h00	1h30	1h00	2h30
03	Coaticook	3h30	3h00	x	2h30	3h00	2h00	3h00	3h00	3h30	3h00	1h30	3h00	1h00	2h30	3h00	3h30
04	Drummondville	2h00	2h00	2h30	x	2h00	1h30	2h00	2h00	1h30	2h00	2h00	2h00	2h00	1h30	2h00	1h30
05	Gouverneurs	2h00	1h00	3h00	2h00	X	2h00	1h30	1h30	2h00	1h30	3h00	1h00	3h00	2h00	1h00	2h30
06	Granby	2h30	2h00	2h00	1h30	2h00	x	1h30	1h30	2h30	1h30	1h30	2h00	1h30	1h30	2h00	2h30
07	Haut-Richelieu	2h00	1h30	3h00	2h00	1h30	1h30	x	1h00	2h30	1h00	2h30	1h30	2h30	1h30	1h30	2h30
08	Les Ducs	2h00	1h30	3h00	2h00	1h30	1h30	1h00	x	2h30	1h00	3h00	1h30	3h00	1h30	1h30	2h30
09	Mauricie	2h00	2h00	3h30	1h30	2h00	2h30	2h30	2h30	x	2h30	3h00	2h00	3h00	2h30	2h00	2h00
10	Roussillon	2h00	1h30	3h00	2h00	1h30	1h30	1h00	1h00	2h30	x	3h00	1h30	3h00	1h30	1h30	2h30
11	Sherbrooke	3h00	3h00	1h30	2h00	3h00	3h00	2h30	3h00	3h00	3h00	x	3h00	1h00	2h00	3h00	2h30
12	Ste-Julie	2h00	1h00	3h00	2h00	1h00	2h00	1h30	1h30	2h00	1h30	3h00	x	3h00	1h30	1h00	2h30
13	Magog	3h00	3h00	1h00	2h00	3h00	1h30	2h30	3h00	3h00	3h00	1h00	3h00	x	2h30	3h00	2h30
14	St-Hyacinthe	2h00	1h30	2h30	1h30	2h00	1h30	1h30	1h30	2h30	1h30	2h00	1h30	2h30	x	1h30	2h30
15	Varenes	2h00	1h00	3h00	2h00	1h00	2h00	1h30	1h30	2h00	1h30	3h00	1h00	3h00	1h30	x	2h30
16	Victoriaville	2h00	2h30	3h30	1h30	2h30	2h30	2h30	2h30	2h00	2h30	2h30	2h30	2h30	2h30	2h30	x

C- Pour toutes parties jouées localement, c'est le directeur AA qui a la responsabilité de mettre en place à l'intérieur de son association, la procédure pour l'annulation de partie lorsqu'il y a pluie. Il en est la personne ressource.

(La procédure ... Qui fait quoi).

D- En cas de pluie récente, et survient en moins de temps permis (Voir le tableau Heures d'avis) un entraîneur et / ou le directeur-gérant de l'équipe receveuse sera présent sur le terrain pour recevoir le club visiteur et l'informer de la situation.

Retenue de 100 \$ à l'association qui reçoit et qui ne sera pas présente sur le terrain. Cette somme sera remise à l'association qui visite pour défrayer une partie du coût de l'essence automobile.

3 – RE-CEDULER UN PARTIE

A- Il en revient au Directeur AA ou son délégué de l'association hôte de resoumettre au moins 3 différentes dates au Directeur AA ou son délégué de l'association qui visite pour la reprise de la partie.

B- Toutes parties non jouées aux dates prévues du calendrier des parties officielles doivent être re- planifiées dans les 10 jours par l'équipe receveuse. (L'association hôte) Retenue de 25 \$ + 2 \$ par jour.

C- Une partie remise doit être jouée dans les 21 jours suivant de la date de la partie. Retenue de 25 \$ + 2 \$ par jour. Exemple: Une partie annulée du 1^{er} Juin doit être jouée au plus tard le 22 juin. Les détails du changement horaire doivent parvenir au D.G. avant le 12 juin

D- S'il y a aucune entente possible lors de la re-planification de la partie à reprendre entre les 2 associations. Il en revient alors au Directeur AA ou son délégué de l'association hôte de soumettre ce problème au VP de sa catégorie/division. Ce dernier a le pouvoir de re-planifier une partie en terrain neutre, avec une demande d'arbitres / marqueurs pour une partie dont il juge le besoin, tout cela, sans possibilité d'appel et au frais de l'association hôte. Par contre, s'il est reconnu après enquête de la Ligue LBAC – AA Interrégionale que l'association visiteur a été de mauvaise foi dans ce dossier, les frais de cette partie à reprendre en terrain neutre seront défrayés par l'association qui visite.

E- Conjointement, le Directeur Général et le VP de la catégorie en cause peuvent demander à toute équipe de se présenter pour une partie remise, sur préavis de 48 heures. S'il y a refus de la part d'une équipe, suspension de l'entraîneur chef Retenue de 25 \$ - Perte de la partie - Comité de Discipline.

F- Peu importe la date de la fin de la saison, et que la partie n'a pas été re-cédulée à cette date, il y a possibilité de perte de partie. Vérifiez la date de fin saison. Retenue de 25 \$ et possibilité de perte de la partie. (Les cas litiges sont référés au C.E.).

G- DATE LIMITE - Si une partie n'a pas été re- cédulée avant la fin officielle de saison, il y a possibilité de perte de partie pour l'équipe fautive. (Note: Les cas litiges seront référés au Comité de Discipline). Retenue de 25 \$ et possibilité de perte de partie.

4 – IRRITANT POUR LE DEBUT DES PARTIES

A- Arrivée tardive - Toute équipe qui arrive en retard à une joute, soit moins de quinze (15) minutes avant l'heure prévue du début de la joute, perd son droit à la période de réchauffement. Le tout doit être également inscrit dans le rapport de partie.

B- Arrivée tardive - Toute équipe qui n'est pas prête à jouer pour l'heure cédulée d'une partie, mais l'est avant le 15 minutes de délai accordé, et qui en cause le retard, peu importe la ou les raisons, se verra imposer une sanction.

SANCTION: Retenue de 25 \$. Le tout doit être également inscrit dans le rapport de partie.

C- Toute équipe qui arrivera avec plus de quinze (15) minutes de retard se verra imposer la sanction suivante. SANCTION: L'équipe perd la joute par défaut et Retenue de 25\$ (1^{ère} offense) à l'équipe en faute s'appliqueront. Le tout doit être également inscrit dans le rapport de partie.

D- Toute équipe qui n'aura pas assez de joueurs pour débiter la partie.

SANCTION: L'équipe perd la joute par défaut et retenue de 25\$.

E- Toutes joutes perdues par défaut seront sanctionnées selon le barème

suivant :	1 ^{er} offense	25 \$
	2 ^e offense	75 \$
	3 ^e offense	150 \$

Lors d'une troisième offense, comité de discipline et possibilité d'expulsion.

NOTE : Il est bon que tous les entraîneurs aient en leur possession le no. de tel. cellulaire de chacun afin de pouvoir se parler lorsque le délai temps est mince.

5 – RESULTAT DES PARTIES

L'équipe receveuse est responsable de communiquer le pointage final de chacune des parties avant 23h00 de la même journée. (Pointage, expulsions, etc.). SANCTION: Retenue de \$ 5.00.

Le directeur AA est responsable de s'assurer que la communication du pointage final est fait avant 23h00. Il est également responsable des retours par courrier à la LBAC – AA Interrégionale de tous rapports suite à une partie jouée localement. Rapport de parties, feuilles de marqueurs, feuilles d'alignement des deux (2) équipes et des rapports d'expulsion s'il y a lieu.

6 – FEUILLES D'ALIGNEMENT POUR LE MARQUEUR

Les feuilles d'alignement, dûment remplies en LETTRE MAJUSCULE doivent être remises au marqueur au moins 15 minutes avant l'heure cédulée de la partie. Retenue de 5 \$ et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

Voir annexe 1 pour « comment bien remplir une feuille d'alignement »

7 – REGLEMENTS DU LANCEUR (SAISON RÉGULIERE)

Moustique AA – Voir livre de régie BQ (106.12)

Pee-Wee AA – Voir livre de régie BQ (106.13)

Bantam AA – Voir livre de régie BQ (107.2)

Midget AA - Voir livre de régie BQ (108.1)

8 – PRATIQUE AVANT PARTIE

A- Receveur - L'équipe qui reçoit devra terminer sa pratique au bâton et celle du champ intérieur et extérieur, 20 minutes avant l'heure prévue à l'horaire.

B- Visiteur - L'équipe qui visite aura le terrain 20 minutes avant la partie. Elle aura 15 minutes à sa disposition, soit le champ intérieur et extérieur.

1^{ère} offense: Retenue de 10 \$

2^e offense et + – Retenue de 10 \$, suspension de l'entraîneur chef et Comité de discipline.

Doit être également inscrit dans le rapport de partie.

Le dernier 5 minutes est réservés pour la rencontre arbitres-entraîneurs au marbre avant le début de la partie.

Note- AVANT PARTIE - Lorsque l'équipe qui reçoit a le terrain, l'équipe visiteur a seulement les lignes de côtés, et lorsque l'équipe qui visite a le terrain, l'équipe qui reçoit a seulement les lignes de côtés. Risque de suspension de l'entraîneur chef et Comité de discipline, si cette règle n'est pas respectée de part et d'autre. Doit être également inscrit dans le rapport de partie.

9 – PRÉPARATION DU TERRAIN

A- L'association hôte est responsable de la préparation adéquate du terrain avant le début de la partie.

B- Si selon le rapport de la partie, le terrain n'a pas été préparé convenablement selon les officiels, par le préposé, il y aura retenue de 10 \$

C- Le terrain doit être prêt 20 minutes avant l'heure cédulée de la partie. Retenue de 10 \$. Doit être également inscrit dans le rapport de partie.

10 – BALLE OFFICIELLE

Durant la saison régulière, l'équipe qui reçoit doit fournir les balles.

Catégorie Bantam et Midget : 2 balles neuves plus une bonne balle.

Catégorie Pee-Wee et Moustique : 2 balles neuves plus une bonne balle.

La ligue LBAC – AA Interrégionale exige des balles de qualité égale ou supérieure à celles approuvées par B.Q. (Livre Régie BQ – 103.7)
Retenue de 10 \$ - Comité de discipline.

11- UTILISATION DU COUSSIN DOUBLE

(Voir régie B.Q. 103.11)

12 - RETOUR AU JEU

(Voir régie B.Q. 103.12)

13 – FRAPPEUR DESIGNE

Pour toutes les catégories en aucun temps le règlement du frappeur désigné ne peut être appliqué. (Règle joueur inéligible)

14 – AVANT DE DEBUTER LA PARTIE

A- Les installations et les équipements doivent être inspectés par l'entraîneur ou l'arbitre avant chaque partie.

B- La surface de jeu doit être conforme aux normes édictées à l'article 1.04 des Règlements officiels de Baseball Canada ainsi qu'à l'article 104 du Livre des règlements de BQ. La surface de jeu doit être nettoyée et exempte de tout objet non nécessaire à la partie de baseball.

C- L'éclairage doit permettre aux joueurs de voir la balle sans difficulté.

D- Aucune ligne sur la surface de jeu ne peut être tracée à l'aide de chaux vive (oxyde de calcium) CaO ou de chaux éteinte ou hydratée (hydroxyde de calcium) Ca(OH)₂. Les lignes de bois ou de matières plastiques ne sont pas autorisées.

E- Un écran d'une hauteur minimale de 6 mètres et d'une largeur minimale de 12 mètres doit être installé derrière le marbre.

F- L'abri du marqueur doit être situé derrière l'écran arrière.

G- Le marbre, les coussins et la plaque du lanceur doivent être conformes aux normes édictées aux articles 1.05, 1.06 et 1.07 des Règlements officiels de Baseball Canada.

H- Le marbre doit être au niveau du sol sur la totalité de sa surface et être solidement ancré. Il doit être en caoutchouc. Toute boîte synthétique est refusée.

I- Les coussins doivent être ancrés au sol et solidement fixés à l'ancrage.

J- Un participant ne peut utiliser un bâton qui a été modifié pour provoquer une réaction inhabituelle sur la balle ou bien de mettre une substance pouvant modifier la balle.

K- Un téléphone doit être accessible en tout temps à proximité de la surface de jeu.

L- Les lieux où se déroule la compétition doivent être accessibles à une ambulance.

15 – LES NORMES CONCERNANT LA PARTICIPATION À LA COMPÉTITION

A- Lors d'une d'une partie, le joueur doit :

1°déclarer à l'entraîneur tout changement de son état de santé qui empêche la pratique normale du baseball ou qui risque d'avoir des effets néfastes sur son intégrité corporelle;

2°déclaré à l'entraîneur qu'il utilise ou est sous l'effet de médicaments;

3°déclaré à l'entraîneur qu'il porte des lentilles cornéennes;

4°ne peut pas porter un plâtre ou un appareil qui a la même fonction.

B- Lors d'une d'une partie, le joueur doit porter :

1°un gant ou une mitaine de cuir;

2°des souliers avec ou sans crampons selon la catégorie;

3°un support athlétique à coquille protectrice pour les hommes;

4°un protège-pubis pour les femmes.

Les gants et les souliers doivent être conformes aux normes édictées aux articles 1.12, 1.13 et 1.14 des Règlements officiels de Baseball Canada et aux règlements 103.4 et 103.5 de BQ.

C- Le joueur doit utiliser un bâton qui répond à la norme édictée à l'article 1.10 des Règlements officiels de Baseball Canada et au règlement 103.6 de BQ

D- Le receveur doit porter l'équipement suivant :

1°un casque, un masque et un protège-cou;

2°un plastron;

3°un support athlétique à coquille protectrice pour les hommes et un protège-pubis pour les femmes;

4°des jambières;

5°un gant de receveur.

L'utilisation du masque de receveur combiné approuvé est permise. Pour les divisions mineures, le masque combiné doit être porté avec un protège-cou.

E- Tout joueur qui agit comme receveur doit revêtir un équipement complet lorsqu'il est accroupi.

F- Le port du casque protecteur à deux oreilles est obligatoire pour tous les frappeurs, coureurs, et en tout temps, pour le préposé aux bâtons.

G- Aucun joueur ne peut quitter l'abri tant et aussi longtemps que la balle est en jeu.

16 – ARBITRES COMPÉTITION

Un arbitre doit :

- 1) voir au respect des règles du jeu;
- 2) vérifier au début de la partie si les équipements et les installations sont conformes au présent règlement et signaler tout bris en complétant le rapport de situations dangereuses;
- 3) consulter les entraîneurs des équipes sur la pertinence ou non de poursuivre la partie lors de toute détérioration des conditions atmosphériques (orages électriques ou vents violents) ou à l'état du terrain et de décider du moment de la suspension du jeu;
- 4) s'il y a expulsion, faire un rapport écrit à la ligue, à la zone, à la région ou au comité organisateur du tournoi et à son supérieur immédiat dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent la partie;
- 5) ne pas consommer ou être sous l'effet de drogues, de boisson alcoolisée, de substances dopantes ou de toutes formes de tabac.
- 6) L'arbitre derrière le marbre doit porter l'équipement de protection suivant :
 - 1° un masque;
 - 2° un protège-gorge;
 - 3° un plastron;
 - 4° un support athlétique avec coquille protectrice pour les hommes et un protège-pubis pour les femmes;
 - 5° des jambières

17 – TEMPS LIMITE D'UNE PARTIE

En classe AA, dans tous les cas, le maximum de manches jouées ne pourra excéder 6 manches pour le Moustique et le Pee-Wee et 7 manches pour le Bantam et le Midget.

Si après le maximum de manches jouées permises, le résultat est exemple, 2 à 2 la partie est terminée et considérée comme nulle.

Note: Cependant 3½ manches (Moustique & Pee-Wee) ou 4½ manches (Bantam & Midget) constituent une partie réglementaire si l'équipe qui reçoit a plus de points. Si litige il y a, le cas se doit d'être référé au Comité de discipline et doit être également inscrit dans le rapport de partie. Retenue de 10 \$

Moustique – PeeWee - (Voir Livre Régie BQ – 106.11)

Bantam - (Voir Livre Régie BQ – 107.1)

Midget - (Voir Livre Régie BQ – 108.1)

18 – DIFFERENCE DE POINTAGE

(Voir Livre Régie BQ – 103.13 a))

Doit être également inscrit dans le rapport de partie.

Les cas litiges seront référés au Comité de discipline.

19 – BANC DES JOUEURS

A- Équipe qui reçoit, côté 3^e but et Équipe qui visite, côté 1^{er} but

(Voir Livre Régie BQ – 39.3)

B- En classe AA, la famille dans les estrades. Sur le banc des joueurs peuvent prendre place les joueurs, un maximum de quatre (4) entraîneurs et le préposé aux bâtons tous vêtus de façon uniforme.

C- Le port du casque protecteur avec oreilles est obligatoire en tout temps, pour le préposé aux bâtons. (Voir Livre Régie BQ – 103.1)

D- Il est défendu aux entraîneurs, soigneurs et joueurs de fumer et/ou de consommer des boissons alcooliques ou drogues dans l'abri des joueurs, sur le banc des joueurs ou sur le terrain pendant une partie.

1^{ere} offense: Retenue de 10 \$ et retrait du fautif pour le reste de la partie en cours et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

2^e offense: Retrait du fautif pour le reste de la partie en cours et doit être également inscrit dans le rapport de partie - Suspension indéfinie du fautif.
Comité de discipline.

E- Le banc des joueurs doit être placé à l'arrière d'une clôture d'au moins 1,2 mètre de hauteur.

F- Une trousse de premiers soins doit être accessible près de la surface de jeu et contenir au moins, ces éléments décrits ci-dessous:

TROUSSE DE PREMIERS SOINS.

Le contenu minimum d'une trousse de premiers soins est le suivant :

1 - un manuel de secourisme approuvé par un organisme reconnu en matière de premiers soins

2 - les instruments suivants :

a) une paire de ciseaux à bandage

b) une pince à échardes

c) 12 épingles de sûreté (grandeurs assorties)

3 - les pansements suivants (ou de dimensions équivalentes) :

a) 25 pansements adhésifs (25 mm x 75 mm) stériles enveloppés séparément

b) 25 compresses de gaze (101,6 mm x 101,6 mm) stériles enveloppées séparément

c) 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m) enveloppés séparément

d) 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (1-1,6 mm x 9 m) enveloppés séparément

e) 6 bandages triangulaires

f) 4 pansements compressifs (101,6 mm x 101,6 mm) stériles enveloppés séparément

g) un rouleau de diachylon (25mm x 9m)

4 - Antiseptique : 25 tampons antiseptiques enveloppés séparément.

La trousse doit également contenir les numéros d'urgence suivants : Ambulance - Centre Hospitalier - Police.

Un téléphone doit être accessible en tout temps à proximité de la surface de jeu.

Les lieux où se déroule la compétition doivent être accessibles à une ambulance.

SECTION G – PARTIES D'ÉTOILES PAR CATÉGORIE S'IL Y A LIEU

1 – SÉLECTION DES JOUEURS

Tous les entraîneurs-chefs des équipes de la Ligue LBAC – AA Interrégionale devront être présents lors de la réunion annuelle visant à déterminer la liste des joueurs qui seront invités à participer aux joutes d'Étoiles de la Ligue LBAC – AA Interrégionale – Retenue de 25 \$ par équipe non représentée

2 – NOMBRE MINIMUM / MAXIMUM DE JOUEURS

Le nombre maximum de joueurs sélectionnés par association pour participer à la partie d'étoiles sera déterminé par les VP de catégorie. Toutefois, un minimum de un (1) joueur par équipe sera sélectionné pour faire parti de l'équipe d'étoiles.

3 – ENTRAÎNEURS -CHEF

Les entraîneurs-chefs des équipes les plus hautes au classement seront responsables des équipes d'étoiles de la Ligue LBAC – AA Interrégionale (moustique, pee-wee, bantam et midget). Ils seront secondés par les entraîneurs-chefs des équipes de 2^e et de 3^e position au classement du calendrier régulier.

4 – JOUTES

Les joutes d'étoiles opposeront des équipes d'étoiles de notre Ligue LBAC – AA Interrégionale qui auront lieu la fin de semaine suivant la fête du travail à un endroit déterminé par le C.A. de la ligue LBAC – AA Interrégionale.

5 - ABSENCE

Tout joueur / entraîneur qui a été choisi pour faire partie d'une équipe d'étoiles dûment acceptée par la Ligue LBAC – AA Interrégionale, recevra une invitation

officielle de la ligue. Celui-ci devra se présenter à la date et à l'heure fixée pour ladite joute ou aviser le président de la ligue de son absence, au moins sept (7) jours avant la date de la joute sous peine d'amende.

SECTION H – SÉRIES ÉLIMINATOIRES

1 – FORMAT

Le format des séries éliminatoires de la ligue LBAC – AA Interrégionale est sous forme de tournoi double élimination.

Lors de l'assemblée de la ligue LBAC – AA Interrégionale tenu en mai de chaque année, seul les Directeurs AA de chacune des catégories décideront et voteront entre eux du format de finale parmi les choix :

- 1- Finale standard du double élimination
- 2- Finale 2 de 3
- 3- Finale 3 de 5
- 4- Finale 4 de 7 pour déterminer le champion des séries éliminatoires

Toutes les parties se jouent sur des terrains de l'association hôte, terrains reconnus par la ligue.

2 – RESPONSABILITÉS DE LA LIGUE

Le C.E. de la ligue LBAC – AA Interrégionale a pour responsabilité de :

- 1- Fournir la grille de départ des équipes ainsi que son horaire dans son entier dès le mois de Juin lors d'une assemblée aux Directeurs AA.
- 2- Déterminer l'association qui recevra les séries éliminatoires.
- 3- Nommer le VP de la catégorie comme le responsable du comité de discipline et de protêt pour le temps de ces séries.
- 4- Prévoir ce qui sera remis aux gagnants et aux finalistes de chacune des séries éliminatoires de catégorie.

3 – POUR L'OBTENTION DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

A- L'association désireuse de recevoir la série éliminatoire d'une catégorie doit en faire la demande via courriel au Président de la ligue LBAC – AA Interrégionale en mentionnant :

- 1- La raison de vouloir avoir la série chez lui, dans son association;
- 2- Dressez la liste des terrains qui seront à la disposition de cette série afin que le VP de la catégorie puisse vérifier si tous les terrains sont réglementaires.
- 3- Avoir le nombre de marqueurs accrédités disponibles lors des séries.
- 4- Avoir le nombre d'arbitres accrédités disponibles lors des séries.

B- L'association désireuse de recevoir la série éliminatoire d'une catégorie doit également offrir la garantie que chacun des terrains utilisés lors de la série aura :

- 1- Annonceur à toutes les parties
- 2- Musique à toutes les parties
- 3- Personne dédié aux nombres de lancers à toutes les parties
- 4- Salles de toilettes près du terrain et accessibles et propres en tout temps;

5- Cantine/Dépanneur et les profits des ventes revient à l'association hôte. Pour ce faire, elle doit s'engager à respecter tous ces points face à la ligue et envers toutes les autres associations

C- L'association désireuse de recevoir la série éliminatoire d'une catégorie est responsable a part entière de son équipe de bénévoles pour :

- 1- Préparation des terrains avant chaque partie
- 2- Bâtir l'horaire des marqueurs / annonceurs / pitch count / arbitres

4 – LORSQUE LE CHOIX ASSOCIATIF EST CONNU

A- BUDGET

L'association qui sera choisit doit remettre à la ligue LBAC – AA Interrégionale son budget d'opération en se basant sur le nombre de joutes totales qui y sera jouées :

- 1- Budget – Le coût pour les balles
- 2- Budget – Le coût pour les marqueurs
- 3- Budget – Le coût pour les arbitres
- 4- Aucun budget d'allouer pour location de terrains, d'équipements.
- 5- Aucun budget d'allouer pour annonceurs / pitch count.

B- JOURS DE DISPONIBILITÉ vs TERRAINS UTILISÉS

Les associations hôtes des tournois de fin de saison devront présenter, par courriel au plus tard le quinze (15) juillet, les disponibilités de terrain pour la tenue des joutes de tournois. Les terrains doivent être disponibles minimalement pour une période de deux (2) semaines complètes, pour un total de quatorze (14) jours. Au cours des deux week-ends (samedi et dimanche) du tournoi, les terrains doivent être disponibles 24 heures.

5 – PARTICIPATION

Toutes les équipes de chaque division/catégorie participent au séries sous forment de tournoi double élimination de fin de saison.

6 – GRILLE DOUBLE ÉLIMINATION DE DEPART

Les classements des équipes en saison régulière seront utilisés pour déterminer l'ordre des équipes sur les grilles de départ.

La grille est définie comme ceci :

Équipe 1 = Équipe qui finit 1^{er} au classement général de la saison régulière

Équipe 2 = Équipe qui finit 2^e au classement général de la saison régulière

Équipe 3 = Équipe qui finit 3^e au classement général de la saison régulière

etc. ... au nombre total d'équipe par catégorie

Exemple – catégorie a 8 équipes

La première partie sera :

EQ # 8 vs EQ # 1, EQ # 7 vs EQ # 2, EQ # 6 vs EQ # 3 et EQ # 5 vs EQ # 4

Approuvé unanimement lors de la 2^e partie de l'AGA 2010 tenue le 28 mars 2011

(Les équipes 1,2,3 et 4 seront receveur, et les 8,7,6 et 5 seront visiteur)

Pour déterminer les 2 équipes qui s'affronteront en finale, lors d'une partie du double élimination afin de déterminer qui reçoit, qui visite, l'équipe des deux en présences qui a terminé le plus haut au classement sera receveur.

Pour la finale, l'équipe n'ayant perdu aucune partie lors du tournoi double élimination sera receveur lors des parties # 1, 3,5 et 7 et sera visiteur lors des parties # 2, 4 et 6.

Pour la finale, l'équipe ayant perdu une partie lors du tournoi double élimination sera visiteur lors des parties # 1, 3,5 et 7 et sera receveur lors des parties # 2, 4 et 6.

7 – REGLEMENTS DU LANCEUR EN SÉRIES (TOURNOI)

Moustique AA – Voir livre de régie BQ (106.12)

Pee-Wee AA – Voir livre de régie BQ (106.13)

Bantam AA – Voir livre de régie BQ (107.2)

Midjet AA - Voir livre de régie BQ (108.1)

8– LA TENUE DES SERIES ELIMINATOIRES (TOURNOI)

A- Les séries de fin de saison débiteront selon la décision des Directeurs 5AA.

B- Le calendrier des séries sera établi à chaque saison selon le nombre d'équipes participantes, dans chacune des divisions / catégories.

9 – ABSENCE À UNE JOUTE - PERDUE PAR DÉFAUT

Toute équipe qui ne se présentera pas pour jouer leur partie sera automatiquement éliminée des séries. (joute qui n'a pas débuté).

Retenu de 100\$ et élimination du tournoi.

10 – RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION QUI RECOIT UNE SERIE.

Sachant que la demande venant de l'Association qui veut recevoir les séries d'une catégorie chez lui et être en charge, se doit d'être acheminer au Président de la Ligue avant le 1^{er} jeudi du mois de mai de chaque année.

La ligue est responsable de la grille des parties de chacune des catégories en présence. Cette grille sera remise aux Directeurs AA de chacune des associations lors de la première réunion de juin.

11 – PARTIE A FINIR

Durant les séries, toutes les parties sont à finir. Si une partie réglementaire doit être arrêtée soit par la pluie, le couvre-feu ou autre, elle devra se continuer avant le début de la partie suivante.

12 – RESULTAT DES PARTIES

A- L'association hôte est responsable de communiquer le pointage final de chacune des parties au Directeur Général après chaque partie jouée, et faire un

Approuvé unanimement lors de la 2^e partie de l'AGA 2010 tenue le 28 mars 2011

rapport de partie s'il y a eu expulsion, protêt, ou autres incidents qui se doivent d'être rapportés.

B- Les feuilles concernant les « pitch count » devront être faxées après chaque partie au DG de la ligue pour le suivi quotidien des lanceurs.

C- Toute la paperasse (feuille de pointage, feuille d'alignement, rapport de partie écrit, rapport d'arbitre écrit s'il y a lieu, feuille de suivi des lanceurs (pitch count) se doit d'être remis en fin des séries (tournoi) à la personne qui représente la ligue (VP de catégorie).

Retenue de 25 \$ + Comité de discipline. Le mode de communication reconnu par la Ligue doit être utilisé.

13 – APPOINTEMENT DES ARBITRES PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline appointera des arbitres sélectionnés s'il en juge à propos.

14 – PROTET EN SERIES (TOURNOI)

A- Les règles ne sont pas les mêmes qu'en saison régulière (Voir livre de régie BQ 44.4 et 46 et 104.6)

B- Procédures \$\$\$ - Un montant d'argent décrété par la ligue (100 \$) doit être déposé en même temps que le dit protêt. Doit être également inscrit dans le rapport de partie.

C- Si le demandeur a raison, la joute reprends là ou elle fût arrêtée (infraction). La ligue lui remettra son dépôt de 100 \$.

D- Si le demandeur n'a pas gain de cause, le 100 \$ sera déposé dans le coffre de la ligue.

15 – PRÉSENCE DU C.E.

A)- Le VP de catégorie ou son délégué est responsable, sur le site de l'activité du bon déroulement des Séries sous sa juridiction.

(Remise de partie en cas de pluie, Rapport des parties, Joueurs inéligibles, Feuilles de pointage d'alignement, Rotation des lanceurs, Coordination avec l'Organisation hôtesse, etc.)

B)- En cas de mauvaise température, le VP, conjointement avec l'association hôtesse, peut allonger la durée d'une activité Séries.

16 – ÉQUIPE

A)- Seul le VP ou son délégué peut officiellement aviser une équipe d'une remise de partie dans un délai raisonnable. (Pluie etc.)

B)- Les équipes doivent se présenter au moins une heure avant chaque partie, quelle que soit la température. Retenue de 15 \$ et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

C)- Les feuilles d'alignement (3 copies) doivent être présentées au marqueur au moins 30 minutes avant chacune des parties. Retenue de 10 \$ par partie et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

D)- Seul les joueurs apparaissant sur le cahier d'équipe ou la liste de réserve (approuvés) peuvent prendre part à une partie.

Sanction: Perte de la partie pour l'équipe en faute et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

E)- Le DG de la ligue remettra aux Directeur AA de l'association hôte la liste des joueurs / entraîneurs suspendus.

Règle du joueur inéligible peu s'appliquer et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

F)- Une équipe qui arrive en retard à une partie, soit moins de quinze (15) minutes avant l'heure prévue du début de la partie se voit imposer une sanction.

Sanction: Perte du droit à la période de réchauffement et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

G)- Une équipe qui retarde le début de la partie dû à son arrivée tardive, se voit imposer une sanction. Sanction: 25 \$ et doit être également inscrit dans le rapport de partie.

SECTION I – LISTES DES FORMULAIRES

1 – LISTES DES FORMULAIRES

Procédures d'utilisation des Formulaires.

Pour les formulaires 1 @ 16:

- a)- Faire une copie papier du formulaire.
- b)- Inscrire les informations requises sur le formulaire.
- c)- Faire parvenir le formulaire par fax ou par la poste.
- d)- Ou encore, livrez le formulaire directement au DG.

Pour les formulaires A - E:

- a)- Remplir votre formulaire directement sur le site.
- b)- Envoyer le via le site (une fois)

Formulaire Électroniques

(Via courriel)

A	Rapport d'après partie
B	Inscription des joueurs étoiles (Si la partie à lieu)
C	Changement d'horaire
D	Rapport d'expulsion (Arbitre)
E	Participation aux tournois

Formulaire Papier

(A imprimer et faire parvenir par Poste/Fax)

1	Procédure d'acheminement d'information
2	Rapport de partie ou d'expulsion
3	Changement d'horaire
4	Disponibilité des terrains
6	Participation aux tournois
7	Procédure de remise de partie (pluie)
10	Modification aux règles de la ligne
11	Déclaration des particularités d'un terrain
12	Responsable arbitres et marqueurs
13	Autorisation de retour au jeu
14	Remboursement de dépense
15	Lettre de créance
16	Feuille de route (tournois)

SECTION J – ESPRIT SPORTIF

A)- Tous les membres du C.A. de la ligue endosse au complet et se doivent de suivre à la lettre la charte d'esprit sportif. De plus, les Directeurs AA se doivent d'être un modèle exemplaire aux yeux de tous les membres de leur association respective.

Le C.A. de la ligue LBAC – AA Interrégionale s'attend de voir tous les entraîneurs suivre à la lettre le code d'éthique de l'entraîneur qui se lit comme suit :

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

1-Intégrité

L'entraîneur doit agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions avec les joueurs, les collègues, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du baseball.

2- Compétence

L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de façon professionnelle sur les aspects technique, physique, psychologique et social.

3- Respect des athlètes

L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement.

4- Respect des règlements

L'entraîneur doit accepter et appliquer autant les règlements de jeu du baseball que ceux de Baseball Québec.

5- Respect des officiels

L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention avec eux doit se faire avec le meilleur respect.

6- Comportement avec les autres entraîneurs

Le comportement envers les autres entraîneurs doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

7- Conduite personnelle

L'entraîneur doit agir comme modèle pour les jeunes en maintenant les meilleurs standards de conduite tout en supportant les principes de l'esprit sportif.

J'ai pris connaissance du Code d'éthique de l'entraîneur de Baseball Québec et je m'engage à le respecter durant les activités de la prochaine saison.

Signature de l'entraîneur

Le C.A. de la ligue LBAC – AA Interrégionale s'attend de voir tous les parents (membre de la famille du joueur, ou entraîneur) de suivre à la lettre le code d'éthique du parent qui se lit comme suit :

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Reconnaissant que :

Le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne. Le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportive. À titre de parent de jeune sportif, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien.
2. Je considère la victoire comme l'un des plaisirs du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
3. Je respecte les entraîneurs et leur travail bénévole.
4. Je comprends la tâche difficile des officiels et je respecte leurs décisions.
5. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs.
6. J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui.
7. Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels.
8. Je ne vois pas les enfants sportifs comme des adultes sportifs en miniature.
9. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté.
10. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique.
11. J'encourage mon enfant à développer ses habilités et son esprit sportif. J'ai pris connaissance du Code d'éthique du parent de Baseball Québec et je m'engage à le respecter durant les activités de la prochaine saison.

Signature du parent

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

Article I

D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à enfreindre délibérément un règlement.

Article II

Respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres est essentielle au bon déroulement de toute compétition. L'officiel n'a pas la tâche facile; c'est pourquoi il mérite le respect de tous.

Article III

Accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

Article IV

Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Article V

Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

Article VI

Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.

Article VII

Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité. Compter sur son talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire.

Article VIII

Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.

Article IX

Pour l'officiel, bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

Article X

Garder sa dignité en toutes circonstances et montrer que l'on a la maîtrise de soi. Refuser d'accepter que la violence physique et verbale prenne le dessus sur soi.